

CE MONDE QUI BOUGE

Karadawi, l'Irak et le GSPC

Par Hassane Zerrouky



Yousef al-Qaradawi, qui dispense la parole islamiste "soft" sur la chaîne Al-Jazira, est sollicité pour intervenir sur le front irakien et le "front" algérien. Concernant l'Irak, il lui est demandé de peser de toute son autorité morale et religieuse auprès de l'Iran allié aux chiites irakiens afin de faire cesser le "massacre des sunnites par les chiites". Il est vrai que des escadrons de la mort liés au groupe radical chiite de Moqtada Sadr et, dit-on, au ministère irakien de l'Intérieur, sont responsables de tueries de civils irakiens qui avaient le tort d'être de confession sunnite. Chaque fois qu'un attentat — il y en a eu des centaines — cible des civils chiites, les milices de Moqtada Sadr se livrent à des actes de représailles contre les civils sunnites. Il faut dire, à la vérité, que bien avant ces actes de représailles, le groupe radical sunnite salafiste de Abou Mossab al-Zarqawi a tout fait pour que l'Irak en arrive à la situation que l'on connaît actuellement. Selon un rapport de l'ONU, plus des deux tiers des personnes tuées en Irak sont des civils chiites.

En vérité, la question est de savoir si une telle démarche a des chances d'aboutir quand on sait que les autorités religieuses sunnites se sont bien gardées de se démarquer de façon nette et sans équivoque des actes de Abou Mossab al-Zarqawi ciblant des civils chiites irakiens, surtout quand ce dernier choisissait de préférence les fêtes de l'Achoura pour faire exploser ses bombes humaines, tuant femmes et enfants. Qui plus est, poser la question de cette manière signifie que la crise irakienne est d'essence religieuse. Or, on sait que ce n'est pas le cas : il ne s'agit pas en effet de massacres commis par des chiites, par définition "hérétiques", contre des sunnites, par définition croyants. Il s'agit d'un conflit résultant d'une occupation étrangère, conflit dont l'issue ne peut être que politique et non religieuse. Affirmer le contraire, c'est tromper les gens et mentir sur la réalité des faits.

Il en est de même pour l'Algérie. Faire appel à Qaradawi pour condamner le GSPC est une plaisanterie. Je rappelle qu'on n'a pas beaucoup entendu ce même Qaradawi à qui on découvre aujourd'hui tant de vertus humanistes, durant les dix ans de terrorisme sanglant qu'a connus notre pays. Ni lui ni aucune autorité d'El-Azhar ou d'ailleurs n'ont condamné de manière ferme et claire l'éradication des élites intellectuelles algériennes et encore moins les massacres de Raïs, de Bentalha et autres massacres commis par le GIA. Aucun de ces religieux — je pense à El Baz et consorts, n'a été sensible aux larmes des familles algériennes. Aucun n'a entendu les cris des enfants massacrés, et ceux des femmes violées avant d'être égorgées par les hommes de Zitouni et de Zouabri. En revanche, chacun a en mémoire le fait que ces religieux ont signé comme un seul homme une "courageuse" déclaration demandant au pouvoir algérien de libérer les chefs de l'ex-FIS et appelant à la réconciliation nationale.

En Algérie, comme en Irak, il ne s'agit donc pas d'une guerre de religion. La question n'est pas de savoir si le GSPC mène un vrai ou un faux djihad d'autant que ce groupe peut facilement rétorquer qu'il n'a commis aucun massacre de civils. Et tout comme en Irak, la solution à la crise n'est pas de nature religieuse. Tant que l'Islam est l'otage de partis et de groupes réactionnaires, tant qu'il est instrumentalisé à des fins politiques, légitimant et justifiant la ségrégation entre les femmes et les hommes, il y aura encore des gens qui jetteront l'anathème sur d'autres au nom de Dieu et de son Prophète. Et qui, par voie de conséquence, justifieront a priori la violence à venir.

Pour résumer, s'il existait constitutionnellement une claire séparation entre le politique et le religieux comme voulait le réaliser feu Mohamed Boudiaf, la question de l'existence ou non des partis islamistes se poserait en d'autres termes, sûrement pas en termes de forces politiques se proposant d'établir un Etat théocratique.

H. Z.

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA LOI DE FINANCES 2007

"L'application de l'IRG touchera tous les salariés"

Dans le but d'expliquer aux opérateurs économiques les dispositions de la loi de finances 2007, la Chambre de commerce et d'industrie Rummel (CCIR) de Constantine a organisé, hier, en collaboration avec les deux directions régionales des impôts et des douanes, une journée d'information sur les dispositions et autres facilités induites par cette loi.

Le président de la CCIR, M. El Arbi Souici, qui a exprimé, dans un point de presse, tenu en marge de cette journée, sa satisfaction sur la substance de la loi de finances 2007, notamment en matière de protection de l'emploi et d'encouragement à l'investissement, avait souligné, par ailleurs, et selon ses termes, certaines insuffisances relevant particulièrement de l'application de l'IRG (impôt sur le revenu global). Une mesure qui n'était pas appliquée auparavant, selon M. Souici, et qui touchera dorénavant tous les salariés par un prélèvement allant de 300 à 500 DA au moment où le gouvernement a décidé une augmentation de l'ordre de 2000 DA sur le salai-

re national minimum garanti (SNMG). Les aspects jugés positifs par M. Souici dans cette loi sont de trois points. Primo, la réduction de 50 % de l'impôt sur le bénéfice réinvesti. Cette taxe, qui était de 25%, a été réduite à 12,5% et ce, à partir de l'exercice 2007. "C'est une réduction encourageante mais, au demeurant, insuffisante. Je crois que la déduction de 5 % est plus favorable aux investisseurs", a-t-il suggéré. Secondo, la protection de l'emploi par l'exonération de 50 % des charges sur les salaires versés à la limite de 5 % du nombre des salariés et à condition que le bénéfice réalisé par l'entreprise n'exécède pas 1 million de dinars pour les entrepreneurs ayant préservé les postes d'emploi créés lors des exercices écoulés. Tertio, la démocratisation de la gestion des affaires fiscales par l'introduction de mesures souples en matière de traitement des recours et des réclamations. L'administration des impôts a été obligée dans le cadre de la loi de finances 2007 à mettre en place des mécanismes fiables pour écouter les contribuables

ayant introduit des recours auprès de ses services et les informer sur les modalités de déclaration et d'imposition pour éviter au maximum les contentieux dans le futur. A cet effet, le plaignant est tenu par l'obligation de payer 20 % du montant global des impôts déterminés en attendant la décision de la commission ad hoc qui tranchera sur le reliquat de sa cotisation. "Avant, les recours mal formulés sont rejetés automatiquement, mais la loi de finances 2007 prévoit que l'administration des impôts assiste le plaignant jusqu'à l'accomplissement de son dossier", a expliqué M. Souici.

Lors des débats ouverts après l'intervention du représentant de la direction régionale des impôts, un intervenant a évoqué le problème d'information concernant la formulation même des recours à l'origine des rejets de la quasi-totalité des dossiers pour des anomalies enregistrées sur le plan de la forme. Le représentant des impôts a précisé que la faute incombe aux contribuables qui ne font pas appel aux conseils d'agents spécialisés ou ne

consultent pas des commissaires aux comptes et c'est pour cela qu'ils commettent des fautes. Et d'ajouter que ces personnes, dont la majorité signe les documents et les imprimés fournis par l'administration sans prendre le soin de les vérifier et encore moins de les lire, préfèrent régler leurs problèmes, à gauche et à droite, par l'intermédiaire de leurs connaissances et relations personnelles que d'aller chercher une information fiable qui facilite la prise de décision. "Je crois qu'ils ont un complexe quelque part", a-t-il dit. De son côté, le président de la CCIR a exhorté les adhérents de la chambre à se rapprocher de la cellule d'information pour demander l'aide en insistant sur le fait que les opérateurs économiques doivent pallier le déficit de culture managériale et consulter, au besoin, des experts ou recruter des compétences pour assurer la survie de leurs entreprises dans un environnement concurrentiel qu'impose l'économie de marché. "Qui détient l'information, détient le pouvoir", a-t-il conclu.

Liyas Hallas

EN L'ABSENCE D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR LA SONELGAZ

"Il y aura manque d'électricité en Algérie à compter de 2010"

Si les pouvoirs publics n'assurent pas un plan de financement de près de deux milliards de dollars sur une période allant de 2007 à 2010, la Sonelgaz se retrouvera en difficulté financière à compter de l'année en cours. Pour la période 2008 à 2010, cette même entreprise sera dans l'incapacité d'assurer sa mission de service public dans "les mêmes conditions". Cette situation aura pour conséquence directe "un déficit en moyens de production d'électricité, de transport et de distribution des deux énergies électrique et gazière et perte des opportunités offertes aujourd'hui". La sonnette d'alarme a été tirée hier par les membres de la Commission exécutive fédérale (CEF) de la Fédération nationale des travailleurs des industries électriques et gazières (FNITIEG-UGTA) lors des travaux de la réunion de sa session ordinaire qui ont eu lieu à Zéralda. Ces informations ont été rendues publiques à l'ouverture des travaux lors de la présentation des opportunités d'investissements dans le secteur de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisation. Une communication assurée par le secrétaire général de la fédération, M. Achour Telli, qui a indiqué que "si aucun investissement n'est pas assuré dans le domaine de l'énergie électrique durant la période allant de 2008 à 2010, il y aura manque d'électricité en Algérie à l'aube de 2010 - 2015".

Pour ce cadre syndical, "il est anormal de relever qu'au

moment où l'Etat a décidé d'injecter 80 milliards de dollars dans le plan de relance économique, on constate que le secteur de l'électricité est le parent pauvre". "Je crois qu'il est urgent de faire quelque chose pour la Sonelgaz, sachant que le plan de développement sera très coûteux pour l'exercice 2007", explique M. Telli qui ajoute que "ce plan de développement concerne la production de l'électricité, son transport, et celui du gaz, la distribution, les plans d'infrastructure, de recrutement, de formation, de modernisation des équipements, d'organisation et des études de refonte des systèmes de gestion, de refonte des systèmes d'information et de télécommunication et de prévention des risques liés à l'exploitation des réseaux électrique et gazier".

Pour le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des industries électrique et gazière le plan de financement auquel aspire la Sonelgaz et faisant partie des préoccupations de la fédération doit faire face "à une forte croissance de la demande énergétique, à une forte croissance démographique, un vaste programme de développement des infrastructures nationales (logements, autoroutes, etc...), un vaste programme d'électrification rurale, au développement de la région des Hauts-Plateaux et par voie de conséquence éviter à l'avenir un système de partenariat dans lequel Sonelgaz est acheteur unique, ce qui induit un

prix très élevé du K WH par rapport au prix de K WH de Sonelgaz production électricité (SPE). Les propos tenus par le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des industries électrique et gazière ont été précédés par ceux développés par le président-directeur général (P-dg) de la Sonelgaz, M. Bouterfa. En effet, le premier responsable de cette importante entreprise publique de l'électricité et du gaz a porté à la connaissance des cadres syndicaux de la fédération que "Sonelgaz se trouve dans une dynamique, sauf que cette dynamique doit être portée aujourd'hui par cet élan d'investissement, d'où la stratégie que nous avons arrêtée.

Or, la question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir comment arriver à concrétiser sur le terrain cette dynamique. Moi, je dirai que l'Etat a plusieurs possibilités entre ses mains et la clé de voûte se trouve à ce niveau". Cela étant, le premier responsable de la

Sonelgaz a tenu en cette circonstance à rendre hommage aux efforts consentis par les travailleurs de son entreprise, tout en demandant à ces derniers "de fournir plus d'efforts pour faire de la Sonelgaz une entreprise solide".

Sur un autre plan, il est à noter que cette réunion de la commission exécutive fédérale de la Fédération des travailleurs du gaz et de l'électricité a été marquée par la présence de deux secrétaires nationaux de l'UGTA en l'occurrence MM. Abdelali Meziain et Boualem Bouzidi. Ce dernier en charge du département des conflits sociaux au sein du secrétariat national de la Centrale syndicale, a réitéré le soutien de l'UGTA au secrétaire général de la fédération et au P-dg de l'entreprise. M. Boualem Bouzidi a ajouté à cette occasion que "l'UGTA est fière d'une fédération comme celle du gaz et de l'électricité qui est aujourd'hui un exemple à suivre".

Abder Bettache

SIDI-SALEM (BOUDOUAOU)

Un terroriste abattu

Les services de sécurité, en embuscade dans la périphérie du village de Sidi-Salem dans la commune de Boudouaou (W. de Boumerdes), ont abattu un terroriste. L'opération qui avait été programmée dans le milieu de la journée d'hier s'est soldée par la récupération d'un fusil d'assaut de type kalachnikov. Le corps du terroriste est en cours d'identification. Selon certaines sources, cet élément actif dans le groupe de l'émir responsable du double attentat qui avait ciblé les commissariats de Dergana et Réghaïa dans la wilaya d'Alger.

L. H.